

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 MARS 2025**

**Délibération n°2025.03.025.B**

**Acquisition de bennes de type Ampliroll : attribution de marché**

**LE ONZE MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 05 mars 2025

**Secrétaire de Séance:** Michel BUISSON

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **5**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

**Excusé(s):**

Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.03.025.B**

Rapporteur : Madame CHIRON

**ACQUISITION DE BENNES DE TYPE AMPLIROLL : ATTRIBUTION DE MARCHE**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS

Enjeux : [20699 -2) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence «collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés» GrandAngoulême doit acquérir des bennes amovibles pour camion de type AMPLIROLL.

La forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commandes sur la base des prix unitaires définis par le bordereau des prix. Il ne comprend pas d'engagement minimum mais comprend un engagement sur un montant annuel maximum de commande de 100 000 € HT en application de 2° de l'article R2162-4 du code de la commande publique.

L'accord-cadre prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme d'1 an. Il est ensuite renouvelable 3 fois pour des périodes d'1 an par reconduction expresse.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) sous le n° 716907-2024 le 24 novembre 2024 et au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) le 24 novembre 2024 sous le n° 24-132356.

La date limite de réception des offres était fixée au 27 décembre 2024 à 17h00.

Trois plis ont été reçus dans les conditions définies par l'avis d'appel public à la concurrence :

- VR Conteneur
- Etablissements Serge Beaudonne
- SAS G. Gillard.

Le service déchets ménagers a présenté son analyse des offres en fonction des critères et sous-critères pondérés annoncés dans le règlement de la consultation lors de la commission d'appel d'offres (CAO) du 06 février 2025 sous la Présidence de Madame Monique Chiron. La CAO a décidé d'attribuer le contrat à l'entreprise G.GILLARD SAS sise ZA rue des peupliers 77590 BOIS LE ROI.

Il appartient au bureau communautaire, bénéficiaire de la délégation du conseil en matière de marchés, d'autoriser la conseillère déléguée, Madame Monique Chiron, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise désignée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer l'accord-cadre pour l'acquisition des bennes amovibles de type ampliroll à l'entreprise G.GILLARD SAS sise ZA rue des peupliers 77590 BOIS LE ROI.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---